

Second Session, Forty-first Parliament,
62-63 Elizabeth II, 2013-2014

Deuxième session, quarante et unième législature,
62-63 Elizabeth II, 2013-2014

STATUTES OF CANADA 2014

LOIS DU CANADA (2014)

CHAPTER 26

CHAPITRE 26

An Act respecting a National Hunting, Trapping and Fishing
Heritage Day

Loi instituant la Journée du patrimoine national en matière de
chasse, de piégeage et de pêche

ASSENTED TO

6th NOVEMBER, 2014

BILL C-501

SANCTIONNÉE

LE 6 NOVEMBRE 2014

PROJET DE LOI C-501

SUMMARY

This enactment designates the third Saturday in September in each and every year as “National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day”.

SOMMAIRE

Le texte a pour objet de désigner le troisième samedi de septembre comme « Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche ».

62-63 ELIZABETH II

62-63 ELIZABETH II

CHAPTER 26

CHAPITRE 26

An Act respecting a National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day

Loi instituant la Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche

[Assented to 6th November, 2014]

[Sanctionnée le 6 novembre 2014]

Preamble

Whereas hunting, trapping and fishing are part of Canada's national heritage;

Whereas the Aboriginal peoples of Canada have traditionally participated in hunting, trapping and fishing;

Whereas Canada's hunters, trappers and fishers have made a significant contribution to the development of our nation by traversing and mapping the prairies, forests, streams and rivers from coast to coast to coast;

Whereas millions of Canadians participate in and enjoy hunting, trapping and fishing;

And whereas hunting, trapping and fishing contribute significantly to the national economy;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day Act*.

Preamble

Attendu :

que la chasse, le piégeage et la pêche composent une des facettes du patrimoine national du Canada;

que les peuples autochtones du Canada s'adonnent traditionnellement à la chasse, au piégeage et à la pêche;

que les chasseurs, trappeurs et pêcheurs du Canada ont largement contribué au développement de notre nation en parcourant et en cartographiant les prairies, les forêts, les rivières et les fleuves d'un océan aux autres;

que des millions de Canadiens s'adonnent à la chasse, au piégeage et à la pêche pour leur agrément;

que la chasse, le piégeage et la pêche apportent une contribution remarquable à l'économie canadienne,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

Titre abrégé

1. *Loi sur la Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche.*

NATIONAL HUNTING, TRAPPING AND
FISHING HERITAGE DAYJOURNÉE DU PATRIMOINE NATIONAL EN
MATIÈRE DE CHASSE, DE PIÉGEAGE ET
DE PÊCHE

National
Hunting,
Trapping and
Fishing Heritage
Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the third Saturday in September is to be known as “National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day”.

2. Le troisième samedi de septembre est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche ».

Journée du
patrimoine
national en
matière de
chasse, de
piégeage et de
pêche

Not a legal
holiday

3. For greater certainty, National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

3. Il est entendu que la Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche n’est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Statut

Available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
Disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
<http://www.parl.gc.ca>